

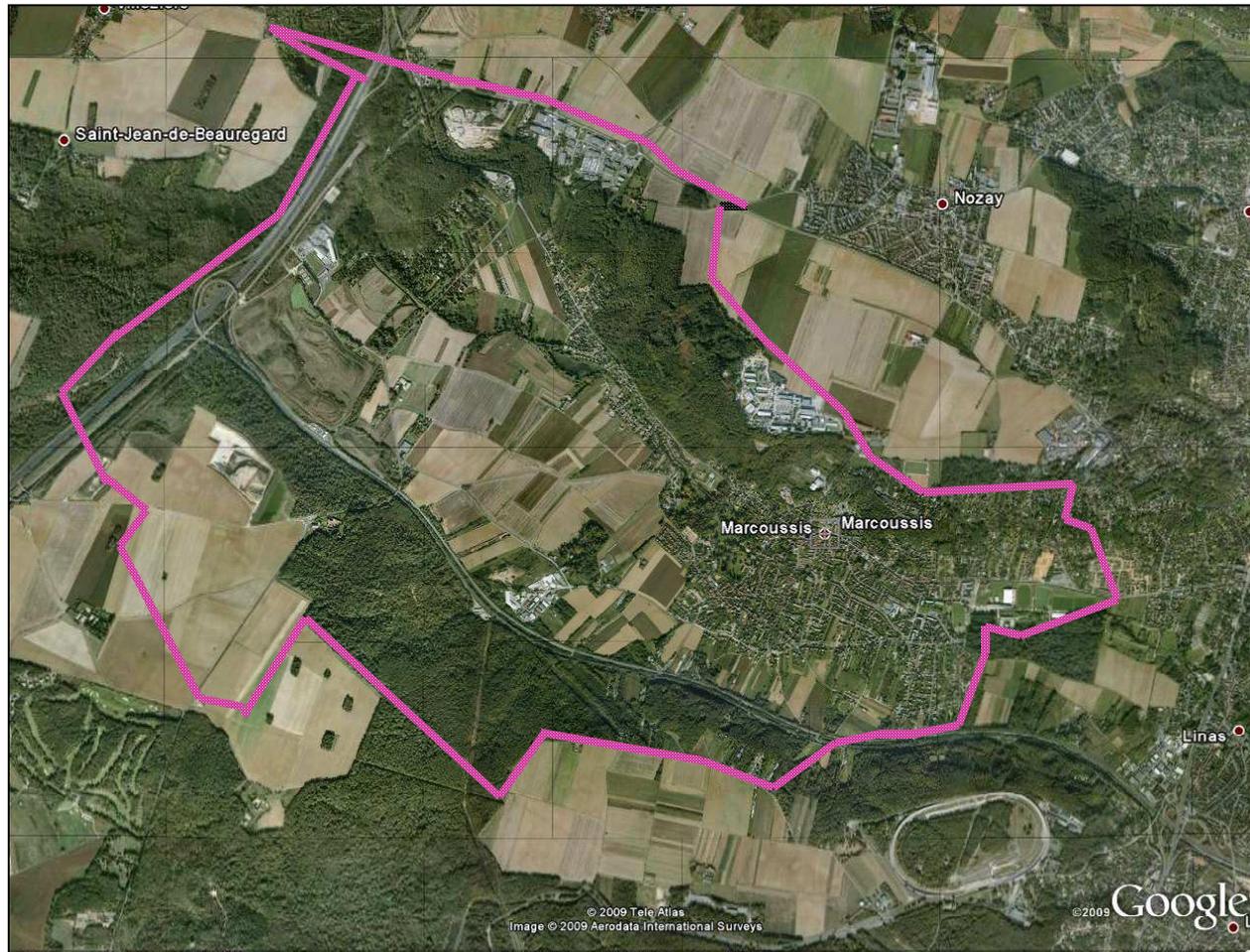
Préserver et restaurer la biodiversité

Ville de Marcoussis



Rencontre des agendas 21 - Réseau TEDIF - 21/01/2010

Présentation du territoire



1606 hectares : 1/3 milieux naturels, 1/3 de terres agricoles,
1/3 urbanisé pour 7697 habitants



Des milieux différents



Une zone urbanisée



Les milieux humides



La plaine agricole



Les espaces boisés et les parcs

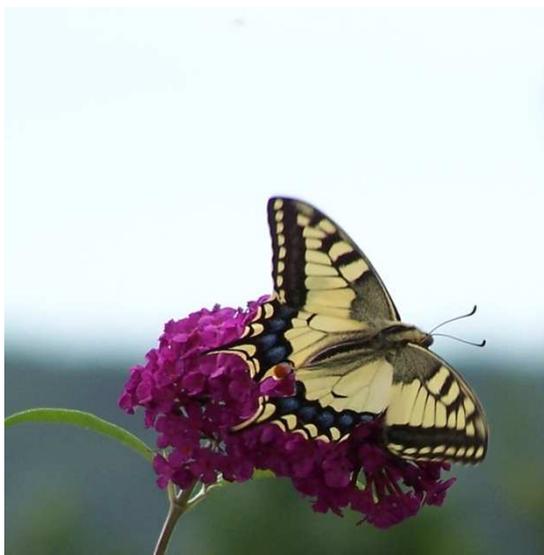
Une faune intéressante

Les oiseaux : pic noir, passereaux, martinet, chouette hulotte, chouette effraie, buse variable, martin pêcheur, cortège d'oiseaux d'eau (foulque, canards, grèbe, hérons, rousserole)

Cortège d'insectes de plus en plus diversifié

Des grands mammifères : sangliers, chevreuil, renard

Des batraciens



Un cortège floristique

- Plantes : 437 espèces floristiques recensées dont
 - 226 considérées comme très communes
 - 128 communes
 - 48 assez communes
 - 27 assez rares
 - 8 rares



Des espaces soumis à l'anthropisation



Des espaces bitumés, peu de place pour les espèces sauvages



Produits phytosanitaires



Des dépôts sauvages

Compétence de la collectivité

• Directe :

- Par les travaux engagés en collaboration ou avec le soutien financier de la Région, le SIVOA, le Conseil Général (réouverture de la la Salmouille, création de liaison douce)
- Inventaires floristiques de ses parcs
- Signature de la Charte de biodiversité et des milieux naturels(2004) avec la Région Ile de France
- Participation à la rénovation et au suivi de bois : bois de bellejame, bois des Fonceaux
- Par les actions des services techniques et environnement
- Création du Triangle vert avec 5 autres communes pour le maintien de l'agriculture périurbaine
- Formation continue des agents de la collectivité
- Information et sensibilisation de la population via les différents outils d'information



• Indirecte :

- Au travers des documents d'urbanisme et mise en place d'outils fonciers : POS zonage des espaces naturels, PRIF avec l' Agence des espaces verts(2008), convention avec la SAFER sur les milieux agricoles,
- Par le partenariat entre collectivités :
 - Inventaire faunistique et floristique (SIVOA)
 - Échanges de pratiques (SIVOA et Naturparif)
- Soutien aux associations naturalistes locales et départementales (CPN grenouilles de la Salmouille et NaturEssoine)
- Financement de classe transplantée (maternelle et élémentaire)



Une prise de conscience et des actions

- En menant des inventaires des espaces naturels de la ville
- Construction d'un crapauduc par le Conseil Général de l'Essonne en collaboration avec la ville
- Remise en état du Bois des fonceaux - Participation au suivi du Bois départemental de Bellejame
- Entretien naturels des espaces verts : paillage, plantation d'espèces autochtones
- Nettoyage des dépôts sauvages
- Mémo d'entretien des bords de route : introduction du fauchage tardif (2002)
- Test de méthodes alternatives pour l'entretien de la voirie : waipuna, désherbage eau chaude, infrarouge
- Arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires par les agents de la ville (2009) et utilisation désherbage thermique et manuel (Phyt'eaux cités)



De l'investissement pour la biodiversité



Réouverture de la Salmouille sur un tronçon total de 300 m : 170 m ouverts depuis mars 2009.



Des créations apportant des milieux de vie potentiellement intéressants



Des jachères fleuries disséminées sur la ville



De la formation à la sensibilisation

- Formation des agents municipaux sur la biodiversité et les techniques d'entretien des espaces en faveur de celle-ci
- Des actions pédagogiques auprès des enfants en interne et grâce à une association locale (CPN des Grenouilles de la Salmouille)
- Des informations vers les habitants au travers du journal municipal
- Des conférences auprès de tous les publics (juin 2009)



Les perspectives

- Agenda 21 communal
- 2eme tranche des travaux de réouverture de la Sallemouille
- Création d'un chemin de circulation douce entre 2 parcs avec des techniques intégrées : noue d'infiltration, ponton passant au dessus d'une zone humide existante, plantation d'arbres fruitiers autochtones
- Bilan sur l'utilisation de techniques alternatives d'entretien des espaces publics
- Échanges d'expériences et partenariats avec les acteurs publiques, associatifs et privés (Triangle vert, Comité 21, acteurs agricoles, réseau biodiversité de l'Essonne, ...)

- L'échelon communal est primordial pour le maintien et la connaissance de la biodiversité sur son territoire. Ce sont les acteurs locaux qui connaissent le mieux leur patrimoine et qui ont intérêt à le défendre.
- Lorsqu'il est bien expliqué aux habitants, le fait de préserver la biodiversité devient un atout pour la ville